

LA LETTRE MUNICIPALE

EDITORIAL

N°6



Pleuvey : Cœur de Ville

Cet îlot, délimité par la rue de Lyon, la rue de la Poste et la rue de la Petite Vitesse, émerge comme secteur à enjeux du fait de son positionnement près de la gare de Montbrison et marque l'entrée ouest de la ville de SAVIGNEUX.

L'objectif de la commune est d'imaginer les volumétries possibles, de proposer des esquisses pour envisager l'avenir, idées pour les éventuels opérateurs susceptibles d'engager des travaux ou des opérations d'investissements publics et privés.

Trois réunions de présentation ont été conduites en présence des propriétaires et riverains de ce quartier.

La réalisation de l'étude d'urbanisme relative à cet îlot a été confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre NOVAE, sous la direction de Franck LE BAIL, Architecte.

L'hypothèse retenue et présentée aujourd'hui est celle du cœur vert.

Pierre GENTIL PERRET
Maire de SAVIGNEUX
Vice-Président de LOIRE FOREZ



Juin 2009

PROJET

Pleuvey : Cœur de Ville

Renforcer l'attractivité du centre

L'objectif du projet est de renforcer l'attractivité du centre de Savigneux en s'appuyant sur son caractère et ses points forts : la présence de commerces de proximité et de services existants, la gare SNCF et les transports en commun proches, les cœurs verdoyants des jardins de l'îlot Pleuvey.

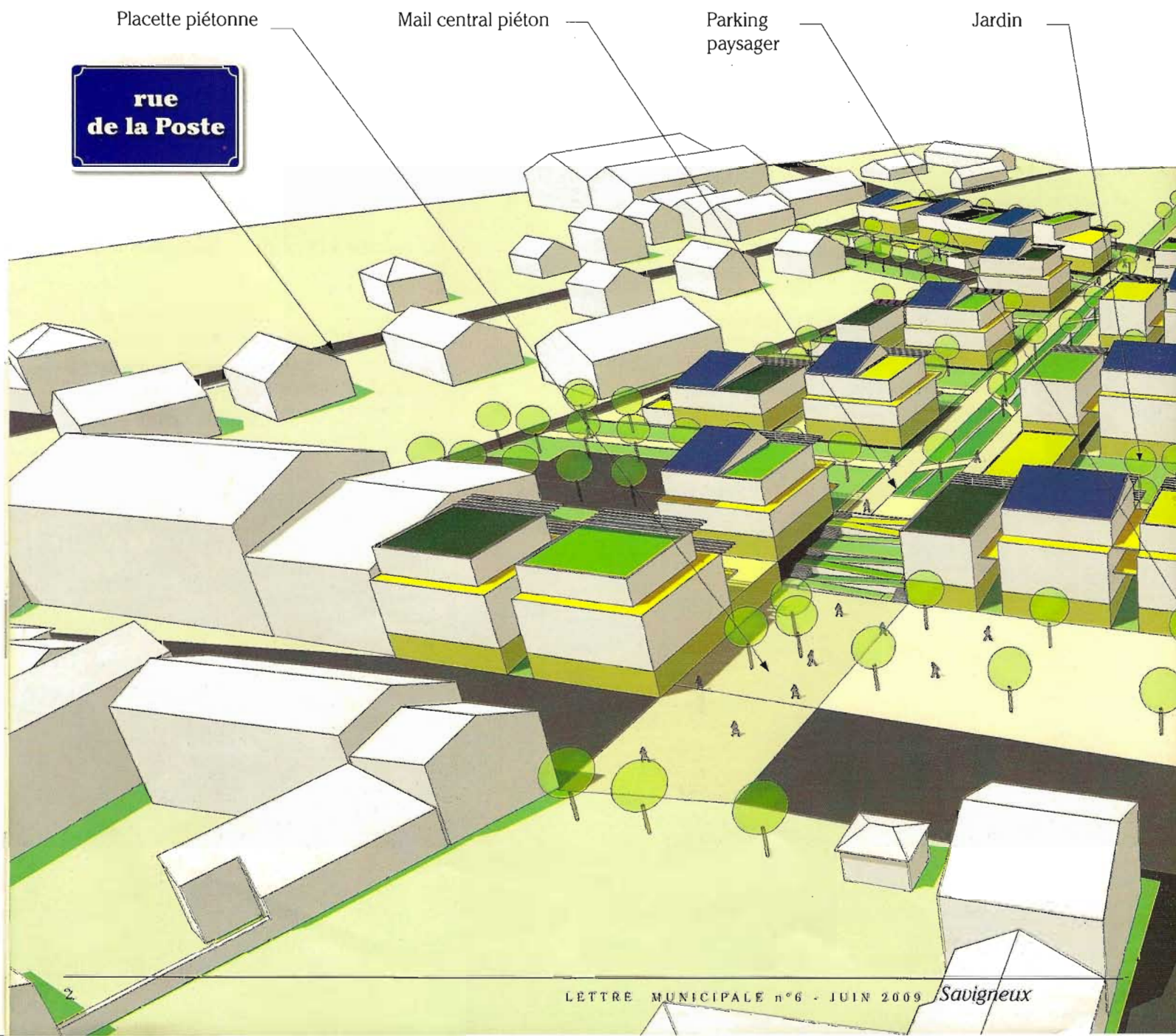
Pour cela les espaces publics seront requalifiés, l'habitat sera renouvelé et diversifié, les services et commerces de proximité seront dynamisés en créant un quartier qui réponde aux nouveaux enjeux environnementaux majeurs.

Un cœur vert piéton

Un grand mail végétalisé et piétonnier reliera la rue de Lyon au futur pôle multimodal et à la gare, dynamisant ainsi le potentiel commercial.

À l'articulation entre la route et le mail, une aire de stationnement et une placette seront créées. Ce parking desservira les rez-de-chaussée commerciaux ou de services et la placette sera un espace public agréable et ensoleillé qui pourra accueillir des terrasses.

La rue de la petite vitesse sera requalifiée en enterrant tous les réseaux aériens, en intégrant des stationnements arborés et des trottoirs ainsi qu'une voie cyclable.



PROJET

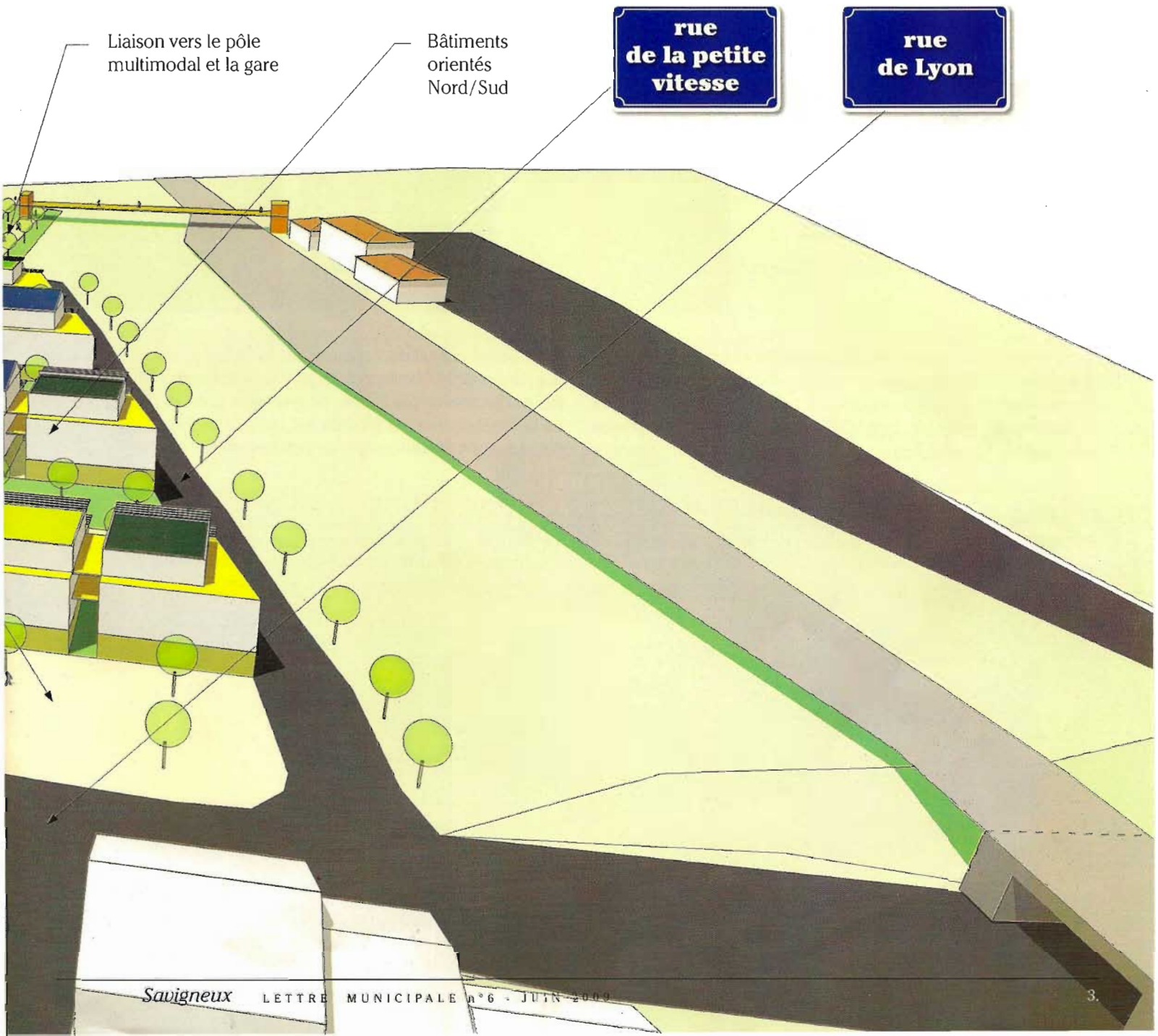
Pleuvevy : Cœur de Ville

Des jardins intérieurs

Les bâtiments seront organisés autour de jardins ouverts pour préserver les vues lointaines. Les voitures seront garées dans des poches de stationnements paysagers périphériques ou dans des socles enterrés des constructions. Le quartier offrira ainsi un aspect calme et verdoyant dans lequel la présence du végétal sera très forte et les piétons prioritaires.

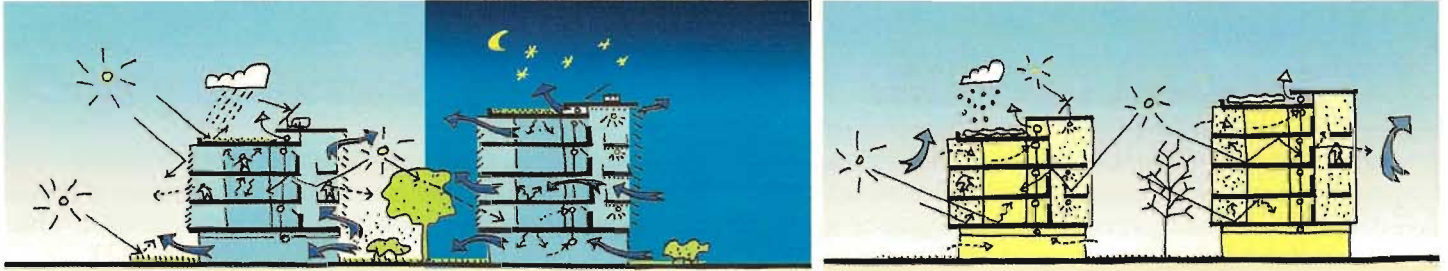
Des logements diversifiés

Les logements, environ 85 à terme, seront diversifiés avec une densité et des hauteurs raisonnables. De petits collectifs seront implantés sur la rue de Lyon, des logements intermédiaires ou individuels avec une hauteur dégressive seront implantés en cœur d'îlot. Tous les rez-de-chaussée pourront s'ouvrir sur des jardins ou des terrasses. La densification se fera à l'avancement en fonction de la libération progressive des parcelles.



1. ENERGIE ET CONFORT CLIMATIQUE

L'été, le confort sans climatiseur & l'hiver, des bâtiments économes en énergie...



Des bâtiments économes en énergie

Pour répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux, l'utilisation du solaire passif est privilégiée : les zones dédiées aux logements sont situées prioritairement sur les secteurs ensoleillés en hiver. Ils seront économes en énergie, bien isolés, avec une orientation privilégiée au sud pour profiter au maximum des apports solaires naturels en période hivernale.

Le confort en été sans climatiseur

Les logements programmés sont tous traversants : la ventilation naturelle permet d'éviter le recours à un système de climatisation, consommateur en énergie. La double orientation Nord et Sud offre des secteurs d'ombre et de fraîcheur en période estivale.

Utilisation des énergies renouvelables

Les besoins énergétiques pour l'ensemble du secteur sont couverts par des ressources renouvelables : une étude de faisabilité pourra être faite avec l'assistance de l'agence locale de l'énergie.

2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE

L'aménagement paysager s'appuie sur la gestion des eaux pluviales



Gestion de l'eau pluviale

Le projet favorisera un partage de la gestion des eaux pluviales entre la collectivité et la parcelle privative. Les noues paysagères intégrées au projet permettent, outre une préservation de l'intimité des logements, une infiltration d'une partie importante des eaux de ruissellement et des eaux de toitures.

Une présence végétale importante

Le projet prévoit de s'appuyer sur le caractère de cœur vert de l'îlot et de le développer. En pied de bâtiments, sur les dessertes, des bandes de plantations peuvent être prévues pour permettre la végétalisation en pied ou sur toute la hauteur de construction. La végétalisation contribue aussi au confort thermique d'été.

3. DÉPLACEMENT ET MODES DOUX

la voiture disparaît du paysage, les dénivelés naturels sont exploités pour créer des parkings enterrés avec une réduction des accès et des aires de stationnement arborées bien définies



Privilégier les modes doux

L'objectif est de donner la priorité aux piétons et de limiter les nuisances liées à l'automobile en dissociant clairement les zones d'habitation des zones de stationnement. Tous les logements sont ainsi accessibles à pied ou à vélo, des aires de garage dédiées aux cycles peuvent être prévues en pied des habitations.

Réduire la place de la voiture

Les aires de stationnement sont situées en sous sol accessibles depuis la rue de la petite vitesse ou contenues dans des poches de stationnement périphériques. Le projet prévoit de privilégier les modes de déplacement doux, piétons et cycles au sein d'une zone limitée à 7 ou 30 km/h, c'est à dire un véhicule au pas.